



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recyclage des batteries au lithium

Question écrite n° 44890

Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo interroge Mme la ministre de la transition écologique sur les processus de recyclage des batteries au lithium, contenues entre autres dans les voitures, les scooters et les trottinettes électriques. En effet, les usagers souhaitant changer leurs habitudes en matière de mobilité et de transport sont de plus en plus soucieux de l'environnement et cela se traduit par une demande exponentielle en moyens de mobilité électrique, qui s'est encore accrue pendant la crise sanitaire : les ventes d'engins de déplacement personnels et notamment les trottinettes électriques ont explosé pendant la crise du covid. Ce ne sont pas moins de 640 000 trottinettes électriques vendues en 2020, sans compter l'implantation grandissante de stations de libre-service pour les trottinettes électriques dans les villes. Pour autant, les batteries au lithium contenues dans ces trottinettes ont une durée de vie limitée. Et le nombre croissant de la production, de la mise en vente et de la mise en circulation des trottinettes électriques interroge nécessairement sur le traitement de ces batteries une fois arrivées en fin de vie, d'autant plus que le recyclage de ces batteries demeure une opération délicate à mener, qui n'est pas automatisée ni standardisée. Par ailleurs, cette opération de recyclage peut parfois s'avérer dangereuse car elle présente des risques électriques, des risques thermiques et des risques chimiques. Aussi, il souhaiterait savoir s'il existe des dispositifs spécifiques de recyclage dédiés aux batteries lithium, comment sont recyclés les différents métaux contenus dans ces batteries et dans quelle mesure les dispositions prises pour les recycler s'inscrivent dans une démarche de préservation de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Rodrigue Kokouendo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44890

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1814

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)